

leur préjudice , & que ses intentions ne tendent nullement à augmenter sa puissance , ni à faire de nouvelles conquêtes. Elle les avertit que s'ils se tiennent tranquilles & paisibles durant cette guerre , en observant de ne point prendre part aux opérations , & de ne point se laisser employer à des hostilités contre ses Troupes , & en ne prêtant aucun secours à l'Armée Suédoise ; enfin s'ils donnent à connoître , par leur conduite , que leur véritable intention est de vivre en paix & en amitié , & d'entretenir le bon voisinage avec la Russie , ils peuvent être assurés , qu'on ne leur causera pas le moindre tort , & qu'au contraire chacun d'entre-eux sera maintenu dans la pleine jouissance & dans la paisible possession de ses biens & effets.

Si les mêmes Etats & Habitans du Duché de Finlande , pour n'être plus exposés dans la suite aux dangers & aux malheurs de la guerre , sont inclinés à se soustraire à la domination Suédoise , pour vivre comme un peuple libre , sans dépendre ni de l'une ni de l'autre des deux Puissances , en se gouvernant selon la forme de Régence qu'ils jugeront à propos d'établir parmi eux , & en jouissant des droits , des privilèges , & des immunités les plus convenables à leur utilité , & les plus propres à donner de la consistance à leur établissement , S. M. Imp. promet de les protéger & de les aider du secours de ses troupes toutes les fois qu'ils en auront besoin. La Finlande servira ainsi de barrière entre les frontières de Russie & celles de Suede ; & les Suedois seront privés par là des occasions que la proximité du voisinage pouvoit faire naître de troubler la paix. La Couronne de Suede , si elle est sincèrement disposée à vivre en amitié avec la Russie , ne devra pas